

6338/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 07 mars 2025

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 07 mars 2025

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois représentants des États membres en tant que membres suppléants du conseil d'administration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments

E19472

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes